

16/01/14

## REGLEMENT QUIZZ UNE FAMILLE BIEN ALLUMEE SCHNEIDER ELECTRIC

### Article 1 : société organisatrice

La société Schneider Electric [France](#) dont le siège social est [35 rue Joseph Monier CS30323 92506 RUEIL MALMAISON CEDEX](#), organise du 20 janvier (23h59) au 28 février 2014 (23h59), sur le site internet <https://www.facebook.com/SchneiderElectricFR?fref=ts> un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « **Quizz Une Famille Bien Allumée** ».

### Article 2 : objet du concours

L'objet du concours est de répondre correctement aux deux questions posées afin de pouvoir participer au tirage au sort et tenter de gagner l'un des lots en jeu.

Le jeu se déroule en 5 étapes :

- 1) Je clique sur « j'aime » pour participer sur la page Facebook de Schneider Electric France.
- 2) Je répons aux 2 questions.
- 3) Je remplis le formulaire avec mes coordonnées et je déclare être majeur pour pouvoir participer au jeu concours. Si ce n'est pas le cas, je ne peux pas participer au jeu concours.
- 4) Je peux partager ma participation à ce jeu, afin de faire profiter mes amis.
- 5) Le jeu se clôture le 28 février 2014 (23h59), le tirage au sort sera réalisé par un huissier le 5 mars 2014 et le résultat du tirage au sort sera communiqué aux gagnants au plus tard le 20 mars 2014.

### Article 3 : Participation

Ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne majeure résidant en France Métropolitaine, et également ouvert aux salariés et représentants de la société Schneider Electric France et membres de leur famille et personnes ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou à la gestion du concours.

Une seule participation par participant (même nom, même identifiant facebook, même adresse mail) est possible. Toute tentative de fraude entraînera la nullité de la participation.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur Internet (netiquette, charte de bonne conduite, etc.) ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux en vigueur en France.

### Article 4 : modalités de participation

Le concours est accessible à partir de la page fan de Schneider Electric France <https://www.facebook.com/SchneiderElectricFR?fref=ts>, dans un onglet " Quizz Une Famille Bien Allumée ".

Le jeu se déroule du 20 janvier (23h59) au 28 février 2014 (23h59), heure et date

française de connexion faisant foi.

## **Le principe du jeu :**

1. Sur Facebook, pour jouer le participant devra disposer d'un compte Facebook et « aimer » la page « Schneider Electric France » du site Facebook disponible à l'URL : <https://www.facebook.com/SchneiderElectricFR?fref=ts>

Sur Facebook, l'internaute valide sa participation au jeu en acceptant l'accès à ses informations de base sur son compte Facebook : son prénom, son nom et son adresse email, son âge. Le participant autorise la société Schneider Electric France à procéder à toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge et leur adresse email. Toute participation via des comptes fictifs sera considérée comme nulle.

Les participants déclarent notamment avoir pris connaissance du présent règlement, et l'accepter sans réserve. La participation au concours se fait exclusivement par voie électronique. Toute participation par téléphone, courrier postal, télécopie ne pourra pas être prise en compte.

Il est nécessaire de posséder une adresse de courrier électronique pour valider la participation au jeu-concours. Tout formulaire dont les coordonnées seraient incorrectes ou incomplètes ne sera pas pris en compte. Les participants ne pourront dans ce cas prétendre à aucun cadeau.

Les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes des jeux et de ce présent règlement.

Schneider Electric France se réserve le droit d'écarter toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement.

Schneider Electric France pourra décider d'annuler le jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants.

Schneider Electric France se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des formulaires de participation reçus, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux formulaires des gagnants potentiels.

Les candidats devront ainsi renseigner leur nom, prénom, adresse e-mail, adresse postale pour le site et valider leur participation, au plus tard avant le 28 février 2014 (23h59).

Convention de preuves :

Il est convenu que les données contenues dans les systèmes d'information de Schneider Electric France ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au jeu organisé par Schneider Electric France.

#### **Article 5 : les dotations**

- 2 systèmes Wiser\* pour piloter votre maison (d'une valeur de 1300€TTC prix d'un équipement non posé).  
\*Wiser est un système de gestion de l'énergie qui permet mesurer ses consommations, piloter son logement et le contrôler sur place ou à distance, (le lot comprend une wiser Box, un thermostat, un concentrateur, un actionneur de ballon d'eau chaude, une prise pilotée et un actionneur de chauffage électrique).
- 5 lots de prises et d'interrupteurs Unica (prix d'un équipement non posé 554,93€TTC).
- 5 lots de prises et d'interrupteurs Odace (prix d'un équipement non posé 532,2€TTC).
- 1 iPad (modèle 2,16 Go noir Wi-Fi d'une valeur de 370€TTC)
  
- Schneider Electric France se réserve le droit de remplacer les cadeaux par d'autres lots de valeur égale ou supérieure dans le cas où les cadeaux prévus seraient indisponibles pour une raison indépendante de sa volonté (notamment rupture même momentanée de prestation).
  
- Chaque dotation offerte est nominative et ne peut pas être attribuée à une autre personne. Chaque dotation est non échangeable et ne peut faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et est non cessible.
  
- Après que chaque participant ait validé son inscription et reçu le message le désignant comme gagnant, il recevra sa dotation à l'adresse indiquée sur le formulaire de participation. Si les coordonnées sont incomplètes, illisibles ou inexploitable, le gagnant perdra le bénéfice de son lot.
  
- Schneider Electric France ne pourra être tenue pour responsable en cas de problèmes et/ou de détériorations intervenus pendant le transport ou l'expédition de la dotation. Dans ce cas, la responsabilité du transporteur devra être recherchée directement par le gagnant qui en fera son affaire sans recours contre la Société organisatrice.

#### **Article 6 : Modalités de désignation des gagnants**

13 dotations sont en jeu.

Les participants qui auront répondu correctement aux 2 questions posées, pourront

participer au tirage au sort. Ce tirage au sort sera réalisé par le SCP Muller, Souche, Peyroche huissiers de justice, 3, rue du Garet, 69001 Lyon.

La liste des personnes qui ont répondu juste aux 2 questions sera adressée à l'étude chargée du tirage.

Ce tirage au sort sera réalisé le 5 mars 2014.

Les lots seront tirés au sort de la façon suivante :

1<sup>er</sup> personne tirée au sort gagne le lot 1 : 1 système Wiser\* pour piloter votre maison

2<sup>eme</sup> personne tirée au sort gagne le lot 2 : 1 système Wiser\* pour piloter votre maison

3<sup>eme</sup> personne tirée au sort gagne le lot 3 : 1 lot de 40 prises et interrupteurs Unica

4<sup>eme</sup> personne tirée au sort gagne le lot 4 : 1 lot de 40 prises et interrupteurs Unica

5<sup>eme</sup> personne tirée au sort gagne le lot 5 : 1 lot de 40 prises et interrupteurs Unica

6<sup>eme</sup> personne tirée au sort gagne le lot 6 : 1 lot de 40 prises et interrupteurs Unica

7<sup>eme</sup> personne tirée au sort gagne le lot 7 : 1 lot de 40 prises et interrupteurs Unica

8<sup>eme</sup> personne tirée au sort gagne le lot 8 : 1 lot de 40 prises et interrupteurs Odace

9<sup>eme</sup> personne tirée au sort gagne le lot 9 : 1 lot de 40 prises et interrupteurs Odace

10<sup>eme</sup> personne tirée au sort gagne le lot 10 : 1 lot de 40 prises et interrupteurs

Odace

11<sup>eme</sup> personne tirée au sort gagne le lot 11 : 1 lot de 40 prises et interrupteurs Odace

12<sup>eme</sup> personne tirée au sort gagne le lot 12 : 1 lot de 40 prises et interrupteurs

Odace

13<sup>eme</sup> personne tirée au sort gagne le lot 13 : 1 iPad (modèle 2,16 Go noir Wi-Fi d'une valeur de 370€TTC)

La désignation des gagnants se fera au plus tard le 20 mars 2014 (23h59).

### **Article 7 : désignation des gagnants du jeu concours**

Seul(s) le(s) gagnant(s) sera (ont) informé(s) des résultats de sa (leur) participation au jeu concours.

Les gagnants seront avertis par mail privé, ou par téléphone ou par courrier par la marque au plus tard le 20 mars 2014.

### **Article 8 : Responsabilité de l'Organisateur**

La Société Schneider Electric France ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, ce concours devait être modifié, reporté ou annulé. En cas de force majeure et si les circonstances l'exigent, la Société Schneider Electric France se réserve le droit de remplacer les dotations par des dotations de natures et de valeurs commerciales similaires ou supérieures.

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances ou dysfonctionnements techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de

certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

La Société Schneider Electric France ne pourra notamment être tenue pour responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une raison quelconque dont elle ne pourrait être tenue responsable (à titre d'exemples, problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur, défaillance momentanée des serveurs pour une raison quelconque, etc.) ou lui arriveraient illisibles ou impossible à traiter (à titre d'exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc.).

Schneider Electric France ne saurait être tenue pour responsable d'éventuels dysfonctionnements liés au réseau Internet lui-même ou liés à toute intrusion, tentative d'intrusion ou fraude ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du jeu. Schneider Electric France ne saurait notamment être déclarée responsable pour toutes erreurs, omissions, interruptions, effacement, perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée de ce fait.

Si pour quelque raison que ce soit, ce jeu ne devait pas se dérouler comme prévu par suite par exemple d'un virus informatique, d'un bogue, d'une intervention, intrusion non autorisée sur le système informatique, d'une fraude, corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité, la bonne tenue du jeu Schneider Electric France se réserve alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou suspendre le jeu ou encore d'y mettre fin.

Schneider Electric France se réserve également le droit de disqualifier tout participant qui altère le fonctionnement du jeu ou du site web ou encore qui viole les règles officielles du jeu.

Schneider Electric France se réserve le droit d'interrompre, de modifier, d'écourter, ou d'annuler ce jeu en cas d'événement de force majeure rendant impossible pour l'avenir sa réalisation. Leur responsabilité ne pourrait être engagée de ce fait. Schneider Electric France se réserve le droit de prolonger le jeu.

### **Article 9 : Autorisation(s)**

Les gagnants majeurs autorisent la Société Schneider Electric France à reproduire et exploiter, à titre gracieux, son nom, prénom, identifiant et ville sur Facebook et ses outils de communication à des fins de promotion du concours et de ses résultats.

### **Article 10 : Informatique et libertés**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « Informatique et Liberté ». Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de ce jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation,

ces informations seront conservées par la société Schneider Electric France qui pourra les réutiliser dans un autre cadre que ce jeu concours.

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données collectées à l'occasion de leur participation au présent concours. Les participants peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à la société organisatrice à l'adresse visée à l'article 1 du présent règlement.

### **Article 11 : Remboursement**

Les frais de connexion liés à la participation au jeu sont remboursés sur la base forfaitaire de 4 minutes de communication au tarif local de France Télécom, sur simple demande écrite à l'adresse : **Site PLM Schneider Electric," Quizz Une Famille Bien Allumée " 2 chemin des sources, 38240 Meylan** dans la limite d'une participation et une seule par personne. Le timbre correspondant sera également remboursé (au tarif lent en vigueur) sur demande expresse faite en même temps que la demande de remboursement des frais de connexion (obligatoirement accompagnée du nom, prénom et adresse du participant, de l'intitulé du jeu, et en joignant un RIB ou RIP et de la facture détaillée du fournisseur d'accès Internet auquel il est abonné). Toute demande pour être prise en compte devra impérativement parvenir par écrit au plus tard 30 jours après la date de clôture du présent jeu, cachet de la poste faisant foi.

Les frais liés aux photocopies des justificatifs sont remboursés sur la base de 0,15 centimes d'euro le feuillet, sur simple demande formulée dans la demande de remboursement des frais de connexion.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire, adressé dans les 60 jours de la réception de la demande, après vérification du bien fondé de la demande et notamment de la conformité des informations contenues à la lettre de demande de remboursement aux informations enregistrées sur le formulaire d'inscription saisi sur le Site.

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un forfait, utilisateurs du câble, ADSL ...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

### **Article 12 : Litiges**

Le présent règlement est soumis à la Loi française.

La participation au jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés par un jury de 3 membres désigné par la Société Schneider Electric France. Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation du présent règlement qui parviendra chez Schneider Electric France plus de 15 jours après la fin du jeu. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique

concernant l'interprétation du présent règlement pour des raisons de coût et de logistique.

Toutes difficultés d'interprétation du présent règlement et tout cas litigieux seront tranchés en dernier ressort par la Société organisatrice ou par les tribunaux de Paris (France) au regard des lois françaises, seules compétentes.

### **Article 13 : Copie du présent règlement**

Le présent règlement est déposé chez **SCP A.Muller – H.Souche – A.Peyroche, huissiers de justices associés, 3 rue du Garet 69001 Lyon**. Ce règlement peut être consulté et imprimé sur le Site du jeu concours pendant toute la durée du jeu, à savoir du 24 décembre 2013 (23h59) au 17 janvier 2014 (23h59).

Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande avant la clôture du jeu. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à **Site PLM Schneider Electric, " Quizz Une Famille Bien Allumée" 2 chemin des sources, 38240 Meylan**. Les frais engagés par le participant pour obtenir ce règlement seront remboursés (timbre remboursé au tarif lent en vigueur) sur simple demande écrite conjointe (obligatoirement accompagnée du nom, prénom et adresse du participant, de l'intitulé du jeu, et en joignant un RIB ou RIP).

### **Mention obligatoire à mettre sur l'application jeu Facebook :**

« Cette promotion n'est pas gérée ou parrainée par Facebook. Les informations que vous communiquez sont fournies à Schneider Electric France et non à Facebook. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées que pour [ce que vous comptez faire des informations fournies par l'utilisateur]. »

### **EXTRAIT DU REGLEMENT A INTEGRER SUR LES SUPPORTS DE COMMUNICATION :**

Jeu gratuit sans obligation d'achat organisé par Schneider Electric France du 20 janvier (23h59) au 28 février 2014 (23h59). Ouvert à toute personne majeure, 1 seule participation possible par participant. Pour jouer il suffit de répondre correctement aux 2 questions posées pour participer au tirage au sort. 13 lots sont à gagner : 2 systèmes Wiser\* pour piloter votre maison (d'une valeur de 1300€TTC prix d'un équipement non posé), 5 lots de prises et d'interrupteurs Unica (prix d'un équipement non posé 554,93€TTC), 5 lots de prises et d'interrupteurs Odace (prix d'un équipement non posé 532,2€TTC), 1 iPad (modèle 2,16 Go noir Wi-Fi d'une valeur de 370€TTC).

Le tirage au sort sera réalisé le 5 mars par la SCP Muller, Souche, Peyroche huissiers de justice, 3, rue du Garet, 69001 Lyon (où le règlement de jeu a été déposé), et les gagnants seront informés au plus tard le 20 mars.

Le règlement complet est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande par courrier : Site PLM Schneider Electric, «Quizz Une Famille Bien Allumée» 2 chemin des sources, 38240 Meylan. Il est consultable sur l'onglet «Quizz

Une Famille Bien Allumée».